



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Occupation temporaire du domaine public – Beer truck spécialisée en bières artisanales et boissons non alcoolisées

DATE LIMITE DE REMISE DU DOSSIER : LUNDI 18 MAI 2026 – 18H00

1. OBJET

Dans le cadre de **la fête du port** organisée **le samedi 30 mai 2026 de 09h à 18h00**, la Communauté de Communes Terre de Camargue souhaite accueillir « un Bière Truck » afin de proposer une offre de bières artisanales, de boissons sans alcool et de cafés sur le domaine public.

L'activité autorisée dans le cadre de la présente occupation est strictement limitée à la vente de bières artisanales, de boissons sans alcool et de cafés. Toute vente d'autres produits ou prestations non expressément autorisés par la Communauté de Communes Terre de Camargue est interdite.

2. EMPLACEMENT DISPONIBLE

- Nombre d'emplacements : **1**
- Localisation : **Quai des remparts à Aigues-Mortes (Quai ponton visiteurs – proche D 979)**
- Installation à partir de : **08h00**
- Ouverture au public : de **9h00 à 18h00**

3. CONDITIONS D'OCCUPATION

L'occupant devra :

- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur ;
- Assurer la gestion et l'évacuation de ses déchets ;
- Disposer des autorisations nécessaires à l'exploitation.

Raccordements disponibles :

- Électricité : oui
- Eau : oui

4. REDEVANCE

- Une redevance d'occupation sera demandée : **50€**

5. DOSSIER DU CANDIDAT

Les candidats devront transmettre l'ensemble des documents listés ci-dessous :

5.1 DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces administratives

- Un extrait Kbis ou justificatif d'immatriculation de moins de 3 mois ;
- Le numéro SIRET ;
- La copie d'une pièce d'identité du gérant ou de son représentant ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Une attestation sur l'honneur affirmant qu'il ne se trouve pas en liquidation judiciaire ;
- Un certificat ou attestation délivré pour les organismes sociaux et fiscaux attestant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales, parafiscales et sociales en application de l'article 8 du décret n°97-638 du 31 mai 1997 pris pour l'application de la loi n°97-210 du 11 mars 1997 relative au renforcement de la lutte contre le travail illégal ;
- Une attestation sur l'honneur certifiant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai raisonnable.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

5.2 DOSSIER DE L'OFFRE

Informations techniques

- La description de l'entreprise
- La description détaillée du Camion / bières truck
- Le type de bières artisanales et boissons (softs et café) proposées.
- La grille tarifaire des prix qui seront proposés
- Photographies du stand

Pièces réglementaires / hygiène

- Une attestation ou déclaration relative au respect des règles d'hygiène ;
- La licence / autorisation de débit de boissons si nécessaire selon les produits vendus ;
- La description des conditions de stockage et de service.

6. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les candidats seront jugés sur la base des critères suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Qualité et diversité de l'offre sur la bière artisanale et autres boissons proposées	40 %
Esthétique et intégration du stand (visuel du camion, stand, barnum, ambiance proposée) / Cohérence avec l'esprit de l'évènement	30 %
Tarifcation proposée (cohérence des prix, rapport qualité/prix)	20 %
Implantation locale (territoire communautaire ou département limitrophe)	10 %

7. CONDITION DE RETRAIT DU DOSSIER DE MISE EN CONCURRENCE

Le dossier est disponible sur demande écrite à l'adresse :

j.dirusso@terredecamargue.fr / m.clemencon@terredecamargue.fr

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Communauté de Communes Terre de Camargue (<http://www.terredecamargue.fr>).

Le dossier de consultation ainsi que les modalités de retrait seront précisés dans l'avis de publicité mis en ligne.

Le DCE comprend :

- Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI)

8. CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents se fera uniquement par mail à l'adresse :

j.dirusso@terredecamargue.fr / m.clemencon@terredecamargue.fr